

ATELIER MARCHÉS PUBLICS - LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE AVEC CHORUS PRO

mardi 15 Janvier 2019 - Atelier - CCI Entreprises - Montpellier

La facturation dématérialisée devient progressivement obligatoire pour les émetteurs de factures à destination de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. Dans le cadre des marchés publics, son usage est obligatoire pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire depuis le 1er janvier 2018, et le sera bientôt pour les PME au 1er janvier 2019.



PRÉSENTATION

Cet atelier concerne les Chefs d'entreprises, dirigeants et collaborateurs qui sont en relation avec les services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics.

Entreprise facturant des clients publics et éditant moins de 50 factures par mois. (Les dépôts en mode EDI et API ne seront pas traités dans cette formation).

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Identifier les enjeux et objectifs de la dématérialisation des factures
- Se familiariser avec la plateforme Chorus Pro
- Connaître les fonctionnalités principales pour créer son compte et déposer ses factures en mode portail (dépôt de factures au format pdf uniquement)
- Suivre l'évolution de sa facture, du dépôt au règlement

PRÉ-REQUIS

Venir avec son ordinateur portable, disposer d'un minimum de connaissances bureautiques :

- connaître Word et la transformation de document en pdf
- savoir rechercher une information sur Internet
- disposer d'une adresse de messagerie électronique valide (adresse e-mail)



PROGRAMME

La transformation numérique de la commande publique

- Contexte réglementaire et enjeux
- Les avantages de la facturation électronique
- Les échéances

Prise en main de la plateforme Chorus Pro

- Créer un compte
- Rattacher ses structures
- Gérer son compte gestionnaire

Déposer une facture au format pdf

- Les différentes étapes
- Gestion des pièces jointes
- Validation et envoi

Saisir une facture en mode portail

- Les différentes étapes
- Gestion des pièces jointes
- Validation et envoi

Aller plus loin

- Suivre le traitement de la facture
- Gestion des factures de sous traitance ou cotraitance
- Solliciter de l'aide en ligne et suivre le traitement de sa demande



INFORMATIONS PRATIQUES

- Date : mardi 15 janvier 2019 de 09h00 à 13h00
- Lieu : CCI Entreprises - Zone Aéroportuaire Montpellier-Méditerranée à Mauguio
- Coût : 90 € nets par participant
- **La participation est payante, le nombre de places est limité à 8 participants.**

Votre inscription est confirmée uniquement à la réception du chèque de 90 euros nets à l'ordre de la CCI Hérault et envoyé par courrier à l'adresse : CCI Hérault - Direction de l'Appui aux Entreprises - Zone aéroportuaire Montpellier-Méditerranée - CS 90066 - 34137 Mauguio Cedex

Contact : Florence MARSAGLIA

Tél. 04 99 515 293

f.marsaglia@herault.cci.fr

Plan d'accès

Javascript is required to view this map.